

Auch 4 oct.



déposé le 17 octobre 2005



Pour réussir l'école, il faut aussi réussir le budget !

Le Ministre de l'Education Nationale vient d'annoncer les principales mesures du budget 2006. Dans les écoles, il envisage la création de seulement 800 postes d'enseignants du premier degré (et 200 pour régulariser la situation à Mayotte) alors que 42 700 élèves supplémentaires sont attendus. Soit un poste pour 53 élèves. Il faudrait le double pour maintenir le taux d'encadrement des élèves dans les classes et scolariser les plus jeunes en maternelle. Cette situation amplifiera les difficultés déjà rencontrées en septembre 2005.

Le Ministre a multiplié les annonces : scolarisation des enfants handicapés, enseignement des langues vivantes, ZEP, soutien et aide aux enfants en difficulté, direction d'école; les décisions budgétaires les vident de sens !

Pour une transformation de l'école en faveur de la réussite de tous, il faudra imposer d'autres choix budgétaires.

De même, le 4 Octobre a été une première occasion d'agir sur les salaires, l'emploi, la précarité, les services publics. Le SNUipp avec la FSU sont prêts à de nouvelles initiatives dans le cadre interprofessionnel et fonction publique.

Betty JEAN dit TEYSSIER

Sommaire

- p.1 éditorial
- p.2 et 3 courriers
- p.4 loi sur le handicap / associations
- p.5 lettre des délégués / dossier retraite
- p.6 retraite 1ère partie
- p.7 CAPD
- p.8 Questions-réponses
- p.9 Liste des collègues
- p.10 Formation Continue
- p.11 Elections/ C'est du lynchage
- p.12 le SNUipp écrit

SNUipp/FSU
05.62.05.42.51
Ch. Réthourie
32000 Auch



Auch 4 oct.

Prix 0,50€ - Mensuel n°189sup1 - 17 oct. 2005 - CPPAP 0410 S 07278
SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN dit TEYSSIER. Ce bulletin vous a été
envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les
informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51 / Fax: 05.62.05.65.78

Courriers

Ecoles et maisons d'édition

Prospectus, exemplaires et bulletins d'abonnement pour L'école des Loisirs, Milan Jeunesse, Bayard presse, Mon Quotidien, Le Journal Des Enfants, les PEMF, voilà ce que les écoles ont pu relever dans les boîtes à lettres dans les premières semaines de la rentrée. Et j'en oublie certainement de ces maisons d'édition qui proposent ouvrages et documents de grande qualité pour la plupart, et qui s'adressent directement aux enseignants afin de toucher leur public(leur clientèle ?) d'enfants. Ajoutons que beaucoup utilisent des pratiques d'intéressement : un abonnement gratuit ou à prix réduit pour l'école en échange d'un certain nombre souscrits par les familles.

Que devons-nous faire ? Que doit-on donner dans la masse de ce que l'on reçoit ? La neutralité commerciale, obligation de l'école, ne nous enjoint-elle pas de tout distribuer afin de ne léser aucun éditeur, ou au contraire, pour n'en favoriser aucun, de ne rien donner du tout aux enfants ? On peut juger certains de ces ouvrages utiles, nécessaires même, mais quelle est la part d'initiative, de responsabilité de l'enseignant ? Ne sert-on pas plutôt de relais aux maisons d'édition qui trouvent dans les écoles un public captif ? Et parmi les enfants qui souscrivent un abonnement, est-on certain de trouver ceux pour lesquels ce serait le plus profitable ? Ne contribue-t-on pas au contraire au renforcement des inégalités sociales ?

Moi aussi, comme la majorité de mes collègues, il m'est arrivé de distribuer de ces

bulletins, certain de bien faire. Ce sont cependant des questions qui ont de plus en plus cours parmi les enseignants, et peut-être a-t-on beaucoup à gagner à engager une réflexion collective sur ce sujet.

Philippe DUBRANA

On prend le temps

les enseignants du bassin d'écoles de Saint Puy, Mouchan, Cassaigne, Roques, Beaucaire, Valence/ Baïse maternelle et élémentaire à Mme l'IEN, circonscription de Condom

Madame l'Inspectrice Ayant besoin de temps pour mettre en oeuvre notre projet d'école de bassin, et en l'absence d'un ordre de mission pour nous rendre aux animations pédagogiques, nous vous informons que nous nous réunirons en bassin aux dates suivantes: le 12 octobre à Valence, le 23 janvier à Beaucaire, le 20 avril à St Puy. Veuillez agréer, Madame.....

A ceux qui font les calendriers des 27h

Mais, comment s'y retrouver C'est de plus en plus compliqué Une semaine 4 matinées La suivante 5 d'affilée. Tiens, ce mois-ci, 6 matinées, N'est-ce pas un peu erroné? Depuis le temps qu'à Auch, le sam'di est vaqué On ne sait plus à quels seins se vouer! Et puis, on est erreinté Avec nos classes C3 bien chargées, Enfants, génération télé, Pas toujours faciles à cadrer Personne pour nous aider Car le Rased s'est dispersé.

Attention à ne pas nous faire disjoncter, Car, il ne faut surtout pas

manquer.

D'ailleurs, même les congés de maternité Prévus depuis la Sainte Amédée Semblent plutôt mal barrés. Alors, dans ce marasme qui sembl' vous avoir échappé Et pourtant, les conseils d'école avaient voté, Si vous êtes bien là pour nous aider Harmonisez au moins, un' fois pour tout', les matinées Afin qu'elles soient bien rythmées.

Geneviève AURIAC

Recherche calendrier désespérément!

Depuis la rentrée, dans la circonscription de Condom, les enseignants des écoles à 4 jours et demi le mercredi matin attendent désespérément de connaître les dates des mercredis libérés... Concrètement, les enfants ont parfois travaillé 3 ou 4 mercredis d'affilé, les familles n'ont pas pu organiser la garde de leurs enfants, les enseignants ont fait leurs concertations hors temps de la 27ème heure (déjà que....), les mairies n'ont pas pu établir le planning de leurs employés, sans parler des centres de loisirs, du ramassage scolaire... Cerise sur le gâteau, certaines écoles ont appris que leur premier mercredi libéré serait le 19 octobre, soit au bout de 6 semaines complètes de travail à 4 jours et demi. Et l'image du Service Public d'Education dans tout ça? Il n'est pas sûr que ça soit la meilleure méthode qu'ait trouvée l'administration pour populariser cette organisation du temps scolaire...

Les collègues réagissent

les enseignants du bassin d'écoles de



courriers (suite)

Saint Puy, Mouchan, Cassaigne,
Valence/Baise maternelle et
élémentaire

à M. l'Inspecteur d'Académie
s/c Mme l'EN, circonscription de
Condom

objet: absence de calendrier des
mercredis libérés des écoles à 4
jours et demi

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Nous tenons à vous informer
qu'en l'absence de calendrier des
mercredis libérés fournis par
l'administration, les enseignants
des écoles du bassin se sont vus
dans l'obligation de choisir deux
dates (les mercredis 28 septem-
bre et 12 octobre) pour pouvoir
tenir les concertations liées à la
27ème heure, durant la première
période de l'année scolaire.
Par ailleurs, le bien-être des
enfants, l'intérêt des familles et
l'organisation des municipalités
nécessitent la mise en place d'un
calendrier prévisionnel avec des
mercredis libérés réguliers.
Nous souhaiterions donc recevoir
rapidement ce calendrier. Si
toutefois ce n'était pas possible
d'ici les vacances d'octobre, nous
nous verrions dans l'obligation
d'établir nous même un calen-
drier, rajoutant ainsi à la multipli-
cation des calendriers en pré-
sence dans le département.
Veuillez agréer, Monsieur l'Ins-
pecteur, l'expression de nos
salutations respectueuses.

Les enseignants du bassin

Photocopillage

Nous n'allons plus tra- vailler dans l'illégalité !!!

Lors de la réunion de rentrée,
monsieur l'Inspecteur de l'Educa-
tion Nationale a annoncé une
nouvelle mesure qui a soulevé
quelques mécontentements et
grincements de dents.

Depuis la rentrée 2005, chaque
école doit tenir à jour un cahier
des photocopies faites pour les
élèves. Ce cahier doit indiquer la
source de la photocopie (titre,
auteur, éditeur) ainsi que le
nombre.

De plus, nous devons nous
attendre à recevoir dans les
semaines à venir un représen-
tant du CFC (Centre français
d'exploitation du droit de copie)
autorisé par l'Education Natio-
nale à se rendre dans les écoles
pour connaître la réalité du
« photocopillage ».

Une fois encore, nous sommes
montrés du doigt et présentés
cette fois-ci comme « des pirates
de l'édition », « des voleurs de
créations intellectuelles ». Pour-
tant, loin d'être des pilleurs, les
enseignants sont des promoteurs
du livre et de la lecture. L'école
est avant tout une lieu de décou-
verte où les enseignants propo-
sent aux élèves de rencontrer
des auteurs, des ouvrages.
Combien d'enfants sont rentrés

chez eux en demandant à leurs
parents « Il faut que tu m'achètes
ce livre, il est vachement bien ! »
Pourquoi ne pas nous considérer
comme des partenaires et non
des rivaux. Plus l'offre scolaire de
lecture est importante et diversi-
fiée, plus les élèves auront envie
de lire et d'acheter des livres.

Nous ne pouvons accepter :
*l'intrusion de sociétés privées
dans les écoles à des fins de
vérification de nos pratiques
pédagogiques et les menaces
judiciaires qui l'accompagne.
*Le détournement de l'argent de
l'école au bénéfice des sociétés
privées d'édition. Chacun sait que
le budget de l'éducation Natio-
nale est colossal et l'on voit bien
ici les vautours du profit essayer
d'en récupérer une partie,
aujourd'hui les éditeurs et de-
main ?

Régine CASAUX

**Collègues,
vous avez vous aussi
des choses à dire ?
Ecrivez !**

information aux syndiquéEs

Les nouvelles contraintes de La POSTE pour l'acheminement des journaux ne nous permettent plus de différencier l'envoi aux syndiqués et aux écoles. C'est ainsi que depuis le début de l'année, vous trouvez dans votre "Actualités 32" un bulletin d'adhésion bien qu'étant déjà syndiquéEs.

NB : ces nouvelles dispositions sont accompagnées d'une nette augmentation des tarifs postaux.





Loi sur le Handicap une réflexion vraiment utile

Le SNUipp32 a organisé le 5 octobre un congrès pédagogique sur la loi du 11 février 2005 sur le handicap.

Cette loi stipule que tout enfant handicapé peut être inscrit dès la rentrée 2005/2006 dans l'école la plus proche de son domicile.

Le SNUipp exige que l'intégration se fasse dans les meilleures conditions, tant pour les élèves concernés que pour les enseignants et les autres élèves.

Une intégration réussie suppose une évaluation précise des besoins de l'enfant et de la classe. Les moyens nécessaires pour l'accompagner doivent, une fois répertoriés, être mis immédiatement à la disposition de l'élève et du maître (Service de soins, AVS...).

Nous rappelons à toutes fins utiles qu'une intégration ne signifie pas obligatoirement scolarisation à plein temps. En tout état de cause, elle doit se faire en concertation entre tous les partenaires.

Enfin, le SNUipp se bat pour l'embauche de personnes sous statuts, formés, afin d'accompagner les élèves handicapés. C'est le sens du combat qu'il mène avec les AVS(i) (Auxiliaires de Vie Scolaire) pour faire dans un premier temps respecter leurs droits.

Mariana BARIC -
Fabienne VAYRETTE

Les associations complémentaire en danger

Vous connaissez bien l'USEP, Ciné32, la Ligue de l'Enseignement, la FOL. Ces mouvements d'éducation populaire se trouvent aujourd'hui confrontés à d'importantes difficultés.

- Leur rôle d'associations complémentaires et partenaires de l'école publique n'est pas reconnu dans la nouvelle loi d'orientation.

- Victimes de politiques budgétaires menées depuis plusieurs années, elles ont vu leurs subventions baisser de 20 % depuis 2002.

A la rentrée 2006, 800 postes d'enseignants mis à disposition devraient être supprimés. Si une compensation financière est proposée, celle-ci n'est pas stabilisée dans le temps et peut se voir réduite comme ce fut le cas par le passé.

Dès novembre, une campagne d'opinion sera lancée à laquelle se joignent le SNUipp et la FSU. Les Conseils d'école seront aussi sollicités.

Joël RAMBEAU





SNUipp/FSU
05.62.05.42.51

La lettre des délégué(e)s SNUipp-FSU

Dossier retraite concrètement, où en sommes-nous ?

La loi Fillon portant réforme des retraites adoptée en juillet 2003 et complétée par les décrets d'application est en application depuis le 1er janvier 2004.

Nous savions que cette loi, que notre profession a combattu de toutes ses forces, aurait pour conséquence l'**appauvrissement des retraités** avec des baisses de pensions qui pourront aller jusqu'au tiers du fait des règles relatives à la **durée d'assurance**, à la **décote** et à l'**allongement de la durée de cotisations**.

Les femmes sont particulièrement pénalisées : avec des carrières plus courtes, plus heurtées, et des temps partiels plus fréquents, elles vont subir plus durement la décote.

Avec l'**abandon de la péréquation** et de l'assimilation, la loi a introduit dans la fonction publique une rupture entre salaires et pensions et abandonné les principes de solidarité intergénérationnelle.

Elle favorise les **logiques individuelles** et le recours à des dispositifs d'épargne de retraite individuelle ou d'entreprise par capitalisation, qui accentueront les inégalités

entre retraités et les soumettront aux aléas boursiers.

C'est pourquoi **la FSU et le SNUipp considèrent que ce dossier n'est pas clos** et mène une bataille permanente sur cette question. Durant ces deux années, elle n'a eu de cesse de faire modifier les textes, à l'occasion de la publication de décrets. Le 8 décembre 2004, elle a notamment porté sur la place publique la bataille autour des droits des femmes fonctionnaires.

À cette rentrée, **la FSU et le SNUipp relancent le dossier auprès du ministre de la Fonction publique**.

Compte-tenu de la politique gouvernementale en ce domaine, on peut parier que la question du financement des retraites va revenir très vite, rejoignant celui de l'assurance-maladie et de la protection sociale dans son ensemble. La FSU et le SNUipp seront au premier rang pour porter ses revendications et conquérir de nouveaux droits, dans un **projet global solidarissant le public et le privé**, tout en menant la bataille spécifique de défense du Code des pensions.

Pensez-y : nous publions régulièrement ce bulletin grâce aux cotisations des syndiquéEs





Retraite 1^{ère} partie (à conserver)

I - QUAND PEUT-ON PARTIR ?

Dans la Fonction publique, il faut avoir effectué 15 ans de services pour prétendre à une pension de l'Etat.

Le départ en retraite avec paiement immédiat de la pension est possible :

- à 60 ans pour tous les salariés
- à 55 ans pour les fonctionnaires qui ont exercé un service classé en "catégorie active" pendant 15 ans (ex: les instituteurs). Pour ce calcul des 15 années, le temps partiel est décompté comme un temps plein. Les années d'Ecole Normale effectuées après 18 ans sont prises en compte.
- après 15 ans de services pour les mères d'au moins trois enfants vivants ou décédés par faits de guerre ou d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80 % ou décédé par fait de guerre. Sont également assimilés les enfants ouvrant droit à majoration de pension (voir plus loin) notamment les enfants décédés ayant été élevés au moins 9 ans.

Les instituteurs et professeurs des écoles ne peuvent pas partir en cours d'année scolaire (sauf pour les mères de 3 enfants vivants ou d'un enfant vivant agé de plus d'un an et atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 80%, les femmes fonctionnaires atteintes d'une infirmité ou d'une maladie incurable ainsi que pour les fonctionnaires admis à la retraite pour invalidité).

Le départ en retraite avec paiement différé de la pension est possible.

Après 15 ans de services, on peut partir à tout moment en retraite, mais le versement de la pen-

sion ne sera effectué qu'à l'âge ouvrant droit à pension (à 60 ou 55 ans suivant le cas) à partir des éléments en vigueur l'année d'ouverture des droits.

II - SERVICES PRIS COMPTE POUR LE CALCUL DE LA PENSION INITIALE

- les services effectués comme stagiaire ou titulaire dans les 3 fonctions publiques
- les services auxiliaires validés. La demande de validation doit être faite dans les 2 années suivant la titularisation (et avant le 31 décembre 2008 pour les fonctionnaires entrés en fonction avant le 1er janvier 2004).
- les services à partir de 18 ans pour les normaux admis par concours avant 18 ans (les périodes effectuées avant 18 ans comme fonctionnaire stagiaire sont comptées).
- les services militaires obligatoires
- les services à temps partiel pour leur durée effective (6 ans à mi-temps comptent pour 3 ans). Les périodes à temps partiel ayant fait l'objet d'une surcotisation à taux plein sont décomptés comme temps complet (voir temps partiels).
- les périodes d'étude rachetées au titre de la liquidation
- pour les enfants nés ou adoptés après le 1er janvier 2004, sont validés à temps plein les congés pour garde d'enfant : le temps partiel pour élever un enfant de moins de 3 ans, le congé parental, le congé de présence parentale ou la disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans, dans la limite de 3 ans par enfant. En cas de chevauchement de périodes d'interruption au titre d'enfants différents, la période de chevauchement n'est comptée qu'une fois.

Maryse GALI

A venir

- les bonifications
- la surcote
- les temps partiels
- les années d'étude
- les cotisations
- la décote
- les enfants
- rachat des
- durée des



Pensez-y : 66% de la cotisation syndicale sont déductibles des impôts !

intervention préliminaire

Nous savons tous que les fermetures de postes dans l'Éducation Nationale touchent aussi les personnels administratifs. Cette année, plus que d'habitude, les effets se répercutent sur la gestion des enseignants.

Les services sont régulièrement restructurés, ne permettant plus aux personnels d'effectuer leur travail dans les meilleures conditions. Ils sont de moins en moins à assurer de plus en plus de missions!

Résultat immédiat: la date tardive de cette CAPD (13/10)

- qui doit prononcer l'intégration dans le corps des PE au 1/09
- le reclassement se faisant plus tard, avec tous les retards sur la paye, les promos...
- qui statue sur les stages de formation continue dont le 1er a déjà eu lieu (du 10/10 au 11/10) et retarde d'autant la connaissance de leur terrain de stage pour les PE2!!

formation continue

Cette année, en plus des habituels stages/ateliers de pratiques artistiques, préparations au CAFIPEMF et au concours interne...- 4 apparaissent dans le PDF "sans remplacement" donc hors temps de travail! 2 (maternelle et démarches expérimentales) sont en fait des conférences pédagogiques... mais ne rêvez pas vous ne serez pas défrayé pour autant. En fait, il s'agit de porter ces actions au PDF pour que les par-

tenaires puissent être pris en compte comme formateurs

(de même pour le 3ème stage lié au rallye mathématique). Le 4ème concerne le PPMS. Il est à croire que les directeurs ne donnent déjà pas assez de leur temps personnel pour leur proposer de se former 6 heures de plus hors temps scolaire.

Stage directeur d'école à 1 cl.: des collègues nous ont alerté car ils n'ont pas pu s'y inscrire, le serveur ne prenant pas leur demande en compte. L'administration s'est engagée à faire un appel à candidature. Si vous êtes concernés, candidatez dès à présent.

Stages liés à la formation initiale: cette année encore, il a dû être fait appel à candidature pour les stages langues. Cette année encore, nous avons dit qu'il faudrait les envisager sous une autre forme: plus courts et non liés à la formation initiale.

Pour tous les stages "longs", nous avons demandé et obtenu qu'une moitié de la brigade stage soit y affectée pour que les collègues remplaçants et enseignants en spécialisés puissent y participer... Lors de la répartition des stages de circonscriptions, cette solution a été oubliée, une fois de plus ces collègues qui enseignent des langues, des sciences... ne pourront aller se former dans ces domaines.

rapports d'inspection: de qui se moque-t-on?

Interrogé à nouveau par les élues du SNUipp au sujet des rapports d'inspection non fait dans la circonscription d'Auch Est, l'I.A. a, semble t-il fait une croix dessus. Rappelons qu'une trentaine de collègues attendent toujours leur

rapport et leur note, depuis parfois plus de 2 ans. Le SNUipp avait obtenu que l'administration prenne en compte les notes arrivant après le 31 août jusqu'à la CAPD des promotions. Cela ne sera pas possible, faute de note! L'I.A. propose donc que ces collègues soient à nouveau inspectés. **C'est inadmissible!**

En tant qu'enseignants, nous faisons notre travail, les IEN le contrôlent. Que l'on soit d'accord ou non avec le système, c'est celui en vigueur et la moindre des choses est que l'administration fasse aussi son travail en retour! Par ailleurs, la CAPD des promotions étant prévue le 8 novembre, les IEN vont devoir se démultiplier pour inspecter plus de 30 personnes avant les vacances. Mission impossible!

Le SNUipp a proposé que l'I.A. attribue une note de 12 minimum aux collègues sans note et applique immédiatement le correctif de note à ceux qui en avait déjà une. Cette proposition a eu le mérite de faire l'unanimité contre elle.

Quand on connaît la place de la note dans les promos, quand on sait que les promos sont à l'heure actuelle le seul moyen de voir son salaire augmenté, il est inadmissible que par un manquement de l'administration des collègues subissent un préjudice financier. La solution du SNUipp semblait simple et permettait à tout le monde de s'en sortir à moindre mal. Nous ne lâcherons pas l'affaire! Aidez-nous!!

les élues du SNUipp
Mariana BARIC, Maryse GALI,
Betty JEAN dit
TEYSSIER



liste d'aptitude

Barème

- AGS (coef.1):
40 points maximum
- Note (coef.2)
- Diplômes universitaires :
5 points
- Diplômes professionnels :
5 points
- Affectation en ZEP depuis 3 ans :
3 points
- Direction d'école (intérim inclus) :
1 point

Instit devenu PE par liste d'aptitude, mon augmentation indiciaire ne compense pas la perte de l'IRL, vais-je perdre de l'argent ?

Non, (mais vous n'en gagnerez pas non plus) car l'Etat vous verse une indemnité différentielle dont le but est de compenser au centime près la perte de salaire. Ensuite quand vous bénéficierez d'une promotion, cette indemnité sera réduite pour disparaître progressivement.

Si je passe PE par liste d'aptitude, vais-je gagner plus ?

Non dans un premier temps vous gagnerez exactement la même somme en percevant l'indemnité différentielle, et ce n'est que lorsque le gain obtenu par le changement d'échelon sera supérieur à l'indemnité que vous commencerez à gagner davantage. Ceci prendra un peu de temps. Il vous faudra attendre le deuxième changement d'échelon dans le corps des PE pour voir enfin votre salaire augmenter de façon plus ou moins significative (suivant le reliquat d'indemnité différentielle).

Je suis au 9ème échelon instit. A quels échelons serai-je reclassé si je passe le concours interne ou si j'intègre par liste d'aptitude ?

Si vous passez le concours vous serez intégré au 7ème échelon avec un reliquat d'ancienneté qui vous permettra d'être promu à l'échelon supérieur dans l'année scolaire en cours, ou directement au 8ème échelon. Par liste d'aptitude, vous ne serez intégré qu'au 6ème, sans reconstitution de carrière.

Insti/PE, un même métier...mais des carrières différentes

Instits

Concours interne

Les 8 instits admis lors du concours interne 2005 bénéficient de la modalité que le SNUipp revendique pour tous les instituteurs : leur carrière sera reconstituée.



Liste d'aptitude

39 instits sont devenus PE par liste d'aptitude en 2005.

Depuis 2002, le barème du dernier inscrit sur la liste d'aptitude baisse de façon significative (64,917 en 2003-56,722 en 2004-52,419 en 2005); ainsi que le nombre de demandes (80 en 2003, 59 en 2004, 40 en 2005)...

Quelles différences ?

Dans tous les cas, la réussite du concours interne provoque un gain financier immédiat pour les intéressés (perte d'un seul échelon en moyenne et gros gain en indice).

Ce n'est pas le cas pour la liste d'aptitude. D'autant que sans reconstitution de carrière, il est presque impossible d'atteindre le 11ème échelon des PE avant la retraite (gain de quelques points d'indice, mais perte de 2 ou 3 échelons).



dossier préparé par
Mariana BARIC
Maryse GALI

PE

La quasi totalité des instits qui deviennent PE par liste d'aptitude a atteint les 9ème, 10ème ou 11ème échelons instits.

Ils se trouvent alors reclassés au 6ème, 7ème ou 8ème échelon des PE.

Pour les promotions, ils entrent donc "en compétition"

avec les PE issus des concours internes ou externes.

Ces derniers, quelque soit leur note, n'ont pas un barème suffisant pour bénéficier de promotions au choix ou au grand choix car leur ancienneté de service est très nettement inférieure à celle des " PE listed'aptitude ".

Une raison supplémentaire pour que tous les enseignants bénéficient de la reconstitution de carrière et avancent à la vitesse la plus rapide :
Le grand choix pour tous !

PE hors classe

Le SNUipp demande que cette hors-classe, dont presque tous les enseignants des écoles sont encore aujourd'hui écartés, soit supprimée au profit d'un rééchelonnement indiciaire du corps des PE, en portant le 11ème échelon à l'indice 782 (indice terminal de la hors-classe actuelle) pour tous.

Tous les PE à partir du 7ème échelon, sont automatiquement candidats pour la hors-classe des PE. Il n'y a pas de démarche particulière à effectuer.

Mais compte -tenu du nom-

bre de places (3 cette année: 2 départs à la retraite et 1 dotation ministérielle) et des éléments du barème (échelon x 2 + note pédagogique + 1 point ZEP si plus de 3 ans) seuls quelques collègues ayant atteint le 11ème échelon ont quelques chances d'y accéder.

Rappelons qu'à sa création, cette hors-classe devait représenter 15% de la classe normale des PE.

Si le Ministère avait tenu ses promesses, le Gers compterait aujourd'hui environ 110 PE hors-classe au lieu de 10 actuellement.

Liste des collègues intégrés par L.A.

PERES M-Thérèse
CAPPE Andrée
GAILLARD Isabelle
ST SUPERY Janine
GARDONI Joëlle
SEMPIANA Hélène
CICUTTI Catherine
ARQUE Daniel
LEVEQUE Catherine
BOQUEL MClair
SCARAVETTI Danièle
ESTIVAL J.Marc
FORES Bernadette
CAZENEUVE Denis
LE VERT Anne Marie
LANNES Catherine
COMTE Philippe
BURGAN Eliane
HAUSS Catherine
VAYRETTE Fabienne
NEVEU Georges
FOUCAUD Edi
BRUNET Isabelle
ADROVER Brigitte
LABORDE Véronique
LANCON Véronique
PION Nicole
LESPINAS Arine
DESBRIAND Martine
RIAUX Florence
LLORCA Cathy
DANDREY Béatrice
GIACOSA Laurence
NANCE Claire
COCHET Pascal
JACQUES Martine
JULIAN Muriel
BESTION
Thierry
MIRAUX Valérie





Formation Continue

Stages départementaux

de novembre 2005 à juin 2006

INTÉGRATION SCOLAIRE :QUELLE PÉDAGOGIE?

10.10 au 11.10.2005

JOLY Hélène
DESSEZ Karine
SAURA M.Aline
GIACOSA Laurence
GÉNESTAR M.Thérèse
FORASTÉ Denise
MANSAS André
RAIBAUT Agnès
MOULIS Yannick

ENSEIGNER L'ANGLAIS

lié à la formation initiale
07.11 au 25.11.2005

VACQUIER Magalie
MASSAROTTI Stéphanie
ARRANGER Valérie
CALLEN Olivier
RAMEL Philippe
LOMBART Estelle
FILIPPI David
QUITADAMO François
DECONIHOUT Michèle
TURPIN Stéphanie
BIGOT Muriel
SPECHT Christel
CARRÈRE M.Christine
DULER Nadine
RANDONNET Nathalie
ESCOUBET Karine
ROMERO J.François
Liste supplémentaire

PASCOUAL Sébastien
DE BOISSESON Emma

ENSEIGNER L'OCCITAN

lié à la formation initiale
07.11 au 25.11.2005

DULUC M.Christine
CARMENTRAN Christelle
RANDE Véronique
GUCHET Manuella
PLASMAN Laure
MORAN M.Pilar
Liste supplémentaire
GISSOT Laurent

ENSEIGNER L'ESPAGNOL

lié à la formation
initiale
07.11 au
25.11.2005



CUSINATO Caroline
CHASTEL Hélène
CAPUL Catherine
CASTAYM.Thérèse
CASTERA.VICENTA
BORDES Esmeralda
BORTOLI Michel
TAUZIAS Stéphanie
PÉRES Christine
Liste supplémentaire
DUMOND Pierre

INTÉGRATION SCOLAIRE ÉLÈVES DE CLIS

30.01 au 31.01.2006

HAZELAS François
LEIGNEL Sandrine
MANSAS André
ALIBERT Christine

PARLER, LIRE, ECRIRE en C1

lié à la formation initiale
30.01 au 17.02.2006

BOURGADE Christelle
SERES Sybil
VILLANEAU Muriel
COCHET Valérie
PONT Julie
CHAUVEL Claudette
MARQUETTE Jacqueline
ABAZIOU Estelle
NEVEU Françoise
SAHUGUÈDE Catherine
TALBOT SERRES Françoise
JACQUES Martine
JULIAN Muriel
ESCALÉ Karine
LLORCA Cathy
ROBERT Olivier
LE PAPE Anne Marie
Liste supplémentaire
SALLAT Eric
CASELLA Annette
LASBIGNES Brigitte
GARDONI Joëlle

ENSEIGNER EN MATERNELLE PROGRAMMES 2002

lié à la formation initiale
du 30/01 au 17/02/2006

CAUBET Valérie
BOUNET Christiane
BORDES Sandrine
JOLY Hélène
MONPÉAT Nadine
DESSEZ Karine

BRAYER Ariane
D'ARCANGÉLA Claire
CARON Ariel
FOUCAUD Edi
MAIDON Arielle
DUFRECHOU Carole
RAIBAUT Agnès

ARDIT Sylvie
ETTORI Paul
LAJUS M.Christine
Liste supplémentaire
AZÉMA Laurence
NANCE Claire
ARILLA Dominique
CASSE Marie Pierre

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE AU CYCLE 3

06.03 au 10.03.2006

MASSAROTTI Stéphanie
DALLET Hélène
NAUD Martine
LAVAL Audrey
BORNANCIN Annick
BÉNAZETH Audrey
CORNIL Pascale
FORESTIER Serge
SALVO Agnès
MUNARETTO Virginie
DELABAN Christine
SAINT MARTIN Eric
CORREGE Coralie
Liste supplémentaire
SCHATTO Michèle
BEAUVILLE Geneviève
DALL'AVA Sylviane

GÉOMÉTRIE AUC 3

13.03 au 17.03.2006

MASSAROTTI Stéphanie
BÉNAZETH Audrey
FORESTIER Serge
GARDONI Madeleine
SCHATTO Michèle
DALL'AVA Sylviane
LASSERRE Alain
GOUAZE Pierrette
LAFON Philippe
DUBRANA Philippe
SPECHT Christel
AIX Sylvie
COSTES Catherine
Liste supplémentaire
BESSE Karine
CASENEUVE Béatrice

ARTS VISUELS ET MUSIQUE AU CYCLE 3

20.03 au 24.03.2006

GISSOT Laurent
CHÉREAU Katia
LEIGNEL Sandrine
FORESTIER Serge
BARTHE Sylvette
SALVO Agnès
CASTÉRA Laetitia
BRETON Sylvaine

Liste supplémentaire
SOLON Catherine
FORASTE Denise

FORMATION AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS

13.04 au 14.04.2006

BOURGADE Christelle
NEVEU Françoise
VILLANEAU Muriel
COSTANTINI Laure
MANDRON Edith
MONPÉAT Nadine
MUSQUIN Véronique
BEAUCHAMPS Agnès
NEVEU George
BOQUEL M.Claire
CASTANET Marc
CARON Ariel
ESPINASSE J.Michel
SAINT MARTIN Eric
SALESSES M.Claude
Liste supplémentaire
BEAUVILLE Geneviève
DEDIEU Véronique

SCOLARISATION DES EN- FANTS DU VOYAGE

20.04 au 21.04.2006

COSTANTINI Laure
VENEAU Emmanuel
LEIGNEL Sandrine
DESPAUX Ginette
MANSAS André
DEDEBAN Nicole
(Appel à candidature)

ENSEIGNER LES SCIENCES EN C 2 ET 3

PLACE DE L'ÉCRIT

lié à la formation initiale
9.05 au 30.05.2006

LAPEYRE Béatrice
LABATUT Lise
PASCOUAL Sébastien
LAVAL Audrey
BORNANCIN Annick
GISSOT Laurent
MUSQUIN Véronique
PIERDONA Karine
BÉNAZETH Audrey
MIREMONT Méliissa
DUMOND Pierre
GRENIER J.Luc
LUMEAU Jean
VIGNES Marion
COURDESSE Fabienne

MAITRISE DE LA LANGUE AU C2

LIRE ECRIRE AU C2

lié à la formation initiale
9.05 au 30.05.2006

JORDAN Laurence
CHÉREAU Katia
LARROQUE Stéphane
BESSAGNET Nadège
BRETON Sylvaine
VERDIER Bernadette
ARNOULT Sébastien
DE BOISSESON Emmanuelle
GIROIRE Isabelle
LAFFARGUE Bernard
BONNOTTE Micheline
MARQUETY Catherine
BAYLAC Fabienne
DUPUY Murielle
CENCIGH Anne
LALANNE Karine
BLANCKAERT Chantal
Liste supplémentaire
VIRON Marie Pierre
ALBOUY Aurélie
DENAGISCARDE Françoise

APPROCHE PÉDAGOGIQUE DE LA DYSLEXIE

18.05 AU 19.05.2006

VIGNÈRES Sylvie
HAENER Carole
CORNIL Pascale
FILIPPI David
MEYER Valentine
CHAVÈS Nathalie
COSTANTINI Laure
SALVO Agnès
HULNET Nicole
MOUTON Céline
CARON Ariel
DOUCET Monique
BRETON Sylvaine
LABADOU Ghislaine
LE BRETON Hélène
DANFLOUS Alain
SALESSES M.Claude
Liste supplémentaire
LARROQUE M.Claude
DALL'AVA Sylviane
DEDIEU Véronique

EDUCATION À L'ENVIRONNE- MENT

05.06 au 09.06.2006

DALLET Hélène
HEUILLET Sonia
LABATUT Lise
NAUD Martine
GISSOT Laurent

Gers. Des parents protestent contre les méthodes d'une institutrice.

Mauvezin : discorde autour de l'école

GERS



Le SNUipp écrit à La Dépêche

L'émotion suscitée à la lecture du quotidien de vendredi 14 octobre nous conduit à réagir.

Vous informez vos lecteurs d'une occupation d'école par des parents. La place donnée à cette information -la une du journal régional, deux photos couleurs, un long article, des titres chocs - laisse à penser que des enfants sont en danger à l'école maternelle de Mauvezin. Or, à ce jour, rien ne permet d'étayer cette hypothèse, ce dont d'ailleurs se garde bien de conclure l'auteur de l'article de La Dépêche.

Au vu de la faiblesse des accusations, ce qui aurait pu rester éventuellement une information locale -à manier toutefois avec une extrême prudence tant par respect pour l'enseignante ainsi montrée du doigt que pour la sérénité de l'école-, a soudain pris une proportion irraisonnée dont vos lecteurs pourraient garder en mémoire le choc des titres.

Aussi vous comprendrez que nous ne puissions rester silencieux. Nous regrettons l'utilisation médiatique qui a été faite de cette actualité, nous réaffirmons no-



tre soutien à l'enseignante. Parallèlement nous demandons à l'administration de l'EN de rendre les conclusions de son enquête au plus vite.

Nous espérons que La Dépêche mettra tout en oeuvre pour effacer le discrédit porté à l'enseignante s'il est établi qu'elle ne fait l'objet d'aucun reproche et d'aucune sanction de la part de ses supérieurs.

Betty JEAN dit TEYSSIER
Secrétaire départementale

